

**ARRÊTÉ portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d' adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Lyons la Foret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme PLESANT Celine , adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Échelon : 10 par ancienneté	1	01/08/ 2025Favorable
Mme BERARD Laurence , adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Échelon : 10 par ancienneté	2	01/08/ 2025Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Lyons-la-Forêt, le 31 juillet 2025

Le Maire,



**ARRÊTÉ portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Lyons la Foret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. LAMBERT JEROME , adjoint technique territorial Échelon : 08 par ancienneté	1	01/08/ 2025Favorable
Mme LEFEBVRE Marie-France , adjoint technique territorial Échelon : 10 par ancienneté	2	30/12/ 2025Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Lyons-la-Forêt, le 31 juillet 2025
Le Maire,

